



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

10 décembre 2020

La BCE prolonge son soutien aux banques qui prêtent à l'économie réelle via des opérations de prêt ciblées

- Prolongation de 12 mois supplémentaires, jusqu'en juin 2022, de la période de taux d'intérêt favorables pour les banques qui prêtent à l'économie réelle
- Trois opérations supplémentaires d'une durée de trois ans en juin, septembre et décembre 2021
- Montant d'emprunt autorisé porté à 55 % de l'encours des prêts éligibles

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour de modifier les modalités de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III). La prolongation de la période de taux d'intérêt bas liée à la pandémie, l'ajout de trois opérations supplémentaires et l'augmentation du montant susceptible d'être emprunté dans le cadre des TLTRO III préserveront les conditions de financement très attrayantes qui, au cours des derniers mois, ont soutenu les efforts des banques pour maintenir le flux de crédit vers l'économie réelle en période de fortes tensions. Cela aidera les banques à obtenir les liquidités dont elles ont besoin pour accorder des prêts aux ménages et aux entreprises à des conditions très favorables.

Pour la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022, le taux d'intérêt appliqué à l'ensemble des opérations TLTRO III restera inférieur de 50 points de base au taux moyen des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème réalisées sur la même période. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement est actuellement de 0 %. Pour les contreparties dont le montant net de prêts éligibles entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2021 atteint le seuil de performance en matière d'octroi de prêts, le taux d'intérêt appliqué à toutes les TLTRO III en cours sur la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 sera inférieur de 50 points de base au taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur sur la même période, et en tout état de cause, ne dépassera pas – 1 %. Le taux de la facilité de dépôt est actuellement de – 0,5 %.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Le seuil de performance en matière d'octroi de prêts qui doit être atteint pour qu'une contrepartie participante bénéficie du taux d'intérêt minimum appliqué aux opérations TLTRO III au cours de la période prolongée de taux d'intérêt bas est fixé à 0 % entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2021. La nouvelle période d'évaluation incite davantage les banques à maintenir le niveau de soutien au crédit qu'elles ont fourni depuis le début de la pandémie.

Trois nouvelles opérations TLTRO III d'une durée de trois ans seront allouées en juin, septembre et décembre 2021. Ces nouvelles opérations garantiront de la flexibilité aux contreparties qui bénéficient du soutien prolongé. Les participants aux opérations annoncées aujourd'hui auront la possibilité, à un rythme trimestriel à compter de juin 2022, de se retirer ou de réduire le montant emprunté dans le cadre des nouvelles opérations TLTRO III, avant l'échéance.

Pour les banques qui atteignent le seuil de performance en matière d'octroi de prêts de 0 % entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2021, le taux d'intérêt appliqué après le 23 juin 2022 sera le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt pendant toute la durée de l'opération TLTRO III concernée. Pour les banques qui n'atteignent pas ce seuil de performance en matière d'octroi de prêts et qui participent aux opérations TLTRO III menées jusqu'en mars 2021, le taux d'intérêt appliqué après le 23 juin 2022 restera le taux établi conformément à la décision du 30 avril 2020 (BCE/2020/25). Pour les banques qui n'atteignent pas le seuil de performance en matière d'octroi de prêts et qui participent aux nouvelles opérations TLTRO III en juin, septembre et/ou décembre 2021, le taux d'intérêt après le 23 juin 2022 sera le taux moyen appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème pendant toute la durée de l'opération TLTRO III concernée. Le taux d'intérêt appliqué avant le 24 juin 2021 restera le taux établi conformément à la décision du 30 avril 2020 (BCE/2020/25).

Le montant total maximum que les contreparties seront autorisées à emprunter est porté de 50 % à 55 % de leur encours de prêts éligibles au 28 février 2019 pour l'ensemble des futures opérations TLTRO III, à compter de l'opération de mars 2021. Le montant que les contreparties peuvent emprunter dans le cadre de chacune des futures opérations TLTRO III est réduit de tout montant qu'elles ont emprunté précédemment dans le cadre des TLTRO II ou des TLTRO III et qui est encore dû.

Ces modifications apportées aux modalités des TLTRO III s'appliqueront à l'ensemble des TLTRO III et seront mises en œuvre via un quatrième amendement de la décision de la BCE du 22 juillet 2019 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

(BCE/2019/21), modifiée par les décisions de la BCE du 12 septembre 2019 (BCE/2019/28) et du 30 avril 2020 (BCE/2020/25). L'amendement peut être consulté sur le site Internet de la BCE et sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Silvia Margiocco](#), au : +49 69 1344 6619.

Note :

- La BCE a [annoncé les TLTRO III](#) le 7 mars 2019 et le [détail](#) de ces opérations le 6 juin 2019. Elle a annoncé les [modifications apportées aux TLTRO III](#) le 12 septembre 2019, un [assouplissement de leurs modalités](#) le 12 mars 2020 et un recalibrage le 30 avril 2020.
- De plus amples informations sur les opérations TLTRO I, TLTRO II et TLTRO III sont disponibles sur le [site internet de la BCE](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu